



Le droit à l'éducation pour tous les adultes

**Une condition essentielle de la lutte
contre l'exclusion et la pauvreté dans les
sociétés du savoir**

**Mémoire de l'ICÉA dans le cadre de la consultation sur la
Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion
sociale.**

www.icea.qc.ca

COORDINATION

Daniel Baril, directeur général de l'ICÉA

ANALYSE ET RÉDACTION

Daniel Baril, directeur général de l'ICÉA

Hervé Dignard, agent de recherche et de développement

Pour leurs contributions à la rédaction de ce mémoire, nous remercions les membres de Comité consultatif de l'ICÉA sur les politiques en éducation des adultes ainsi que les membres du conseil d'administration de l'ICÉA.

© La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée à condition d'en mentionner la source.

ISBN 978-2-89108-044-6

 Institut de coopération
pour l'éducation des adultes
4321, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2H 1T3
www.icea.qc.ca | **514 948-2044**

Table des matières

Liste des recommandations	4
L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes	5
Introduction.....	6
Lutte à l'analphabétisme et éducation tout au long de la vie.....	7
Formation générale des adultes	10
Formation liée au travail et à l'emploi	11
Cohérence avec d'autres actions de l'État québécois.....	13
Conclusion	15
Bibliographie	16

Liste des recommandations

Recommandation 1

Inscrire, dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que dans la stratégie nationale qui l'accompagne, le droit à l'éducation pour tous les adultes à titre de condition essentielle pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Recommandation 2

Inclure dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des dispositions en matière d'éducation qui engagent le gouvernement à poser les actions suivantes :

- a) adopter une stratégie de lutte à l'analphabétisme qui favorise l'alphabétisation des personnes ainsi que l'élimination des causes de l'analphabétisme et l'atténuation de ses conséquences;
- b) favoriser l'acquisition d'une formation de base par tous les adultes et, à cette fin, reconnaître le rôle unique joué par les centres d'éducation des adultes;
- c) favoriser l'accès à une première qualification pour tous les jeunes adultes ainsi que le développement continu des compétences des personnes en emploi.

Recommandation 3

Appeler à la mise à jour de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue pour assurer la cohérence des actions et la mobilisation des partenaires.

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes

Présentation de l'organisme

Organisme démocratique de la société civile, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) rassemble les forces vives de l'éducation et de la formation des adultes au Québec depuis plus de six décennies dans le but de promouvoir le droit et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie.

L'ICÉA poursuit quatre grands objectifs :

- Améliorer l'accessibilité à la formation continue pour tous les adultes ;
- Favoriser le développement d'un modèle démocratique de formation continue qui tienne compte de la diversité des besoins des personnes et des collectivités ;
- Mobiliser et sensibiliser toute personne adulte, organisme, entreprise et institution publique et privée pouvant participer à l'enracinement d'une culture de la formation continue et faire valoir les conditions essentielles à l'exercice du droit d'apprendre aux plans local, régional, national et international;
- Promouvoir des valeurs éducatives humanitaires et démocratiques favorisant la cohésion sociale, dont l'éducation à la citoyenneté (vie démocratique, environnement, santé), l'éducation interculturelle et l'accès à l'éducation pour les personnes à risque d'exclusion (personnes faiblement scolarisées, du 3e âge, avec handicap physique, intellectuel ou émotif, associées à des groupes minoritaires).

Cette mission se concrétise dans quatre types d'activités :

- La recherche et l'analyse stratégique pour alimenter la réflexion et l'action ;
- L'intervention publique pour élargir la sensibilisation et influencer les décisions ;
- La concertation des partenaires pour renforcer les alliances ; et
- L'innovation, la réalisation et la production d'outils pour soutenir l'action, favoriser l'accessibilité ainsi que la participation des adultes à des activités de formation.

Chef de file, l'ICÉA agit non seulement POUR mais AVEC les adultes et contribue ainsi à accroître l'accessibilité et la participation des adultes à l'éducation et à la formation.

Introduction

Pour l'ICÉA, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale figure en tête de liste des objectifs socioéconomiques que l'État et les composantes de la société doivent poursuivre. À cet effet, l'éducation des adultes joue un rôle unique quand vient le temps de permettre aux individus d'acquérir des connaissances et de développer des compétences leur permettant de répondre aux exigences d'une société dorénavant centrée sur le savoir.

De nos jours, il n'est pas exagéré de prétendre que le savoir est devenu une condition d'inclusion ou un facteur d'exclusion, selon qu'on y a ou non accès. Les difficultés d'insertion professionnelle et la précarité économique vécues par les personnes ayant de faibles compétences en littératie illustrent bien le poids décisif de l'apprentissage dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il en va de même du faible niveau de scolarité des personnes sans emploi. Aujourd'hui plus que jamais, inclusion et sécurité économique riment avec éducation.

Dans ce mémoire, nous entendons contribuer à la consultation lancée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en centrant notre attention sur la contribution essentielle de l'éducation des adultes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nous ferons valoir que l'alphabétisation, la formation de base et la formation liée à l'emploi sont trois piliers en matière d'apprentissage des adultes sur lesquels une Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit s'appuyer.

Les propositions présentées dans ce mémoire sont issues de différents travaux réalisés par l'ICÉA au cours des dernières années. En matière d'alphabétisation, l'accent sera mis sur l'importance d'adopter une approche large du problème et de proposer des actions qui favorisent l'alphabétisation des personnes, tout autant que l'élimination des causes de l'analphabétisme et la réduction de ses conséquences pour les personnes concernées et l'ensemble de la société. À cet effet, nous citeront les fondements de la proposition de Stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme mise de l'avant par le Réseau de lutte à l'analphabétisme, dont l'Institut est un membre fondateur. Concernant la formation de base, nous évoquerons des défis ayant fait consensus lors d'un événement organisé en février 2015 sur la formation générale des adultes. Alphabétiser est essentiel, mais pour fonctionner dans nos sociétés, une formation de base est capitale. Enfin, l'emploi étant une clé de voûte de nos sociétés, la qualification des travailleuses et des travailleurs est sans contredit un levier pour contrer la précarité économique et favoriser l'inclusion.

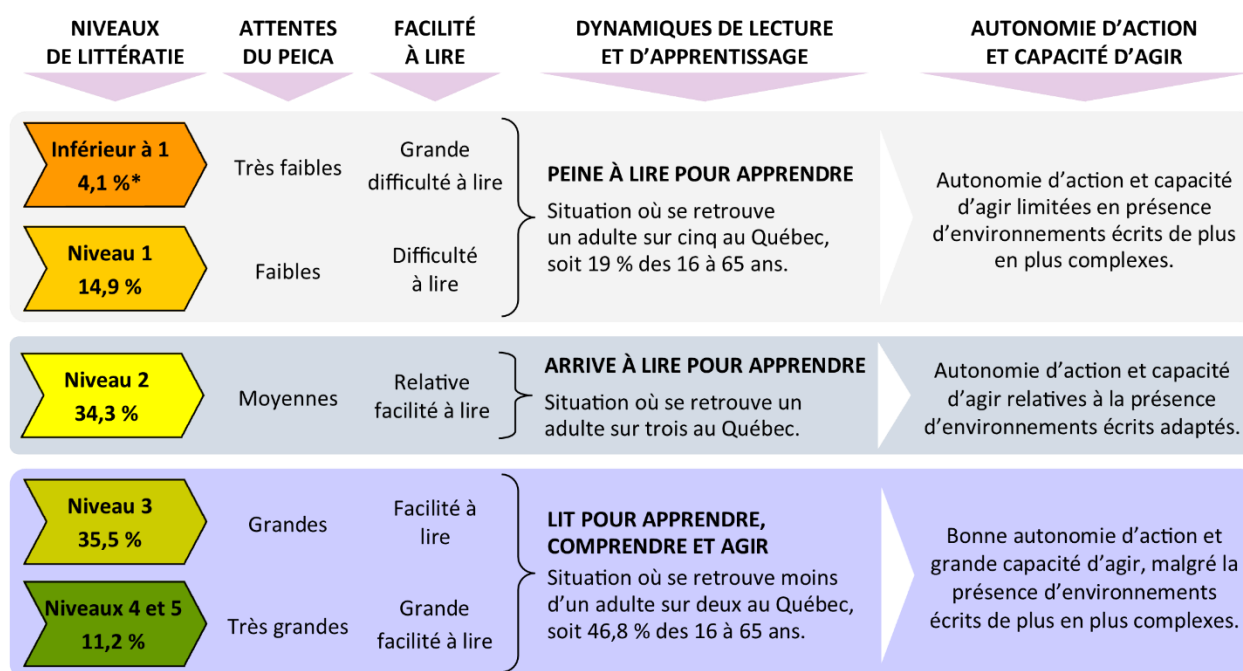
Globalement, nous proposons que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que dans la stratégie nationale qui l'accompagne préconisent des actions en éducation des adultes reposant sur l'alphabétisation, la formation de base et la qualification. Fondamentalement, il est impératif de reconnaître que le droit à l'éducation est une condition essentielle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il est de plus en plus reconnu que ce droit humain fondamental est un moyen de réaliser plusieurs autres droits humains.

Lutte à l'analphabétisme et éducation tout au long de la vie

Comme le suggère le titre de ce mémoire, l'ICÉA fait du droit à l'éducation des adultes une condition essentielle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À ce titre, nous estimons qu'il faut miser sur des mesures de lutte à l'analphabétisme, telles que proposées par le Réseau de lutte à l'analphabétisme¹, afin de surmonter les enjeux proposés par le ministre, notamment les enjeux liés aux services éducatifs, à la formation de base et à la formation tout au long de la vie.

Les défis en matière de littératie demeurent d'actualité. Les données les plus à jour sur les compétences en littératie des adultes (PEICA 2012) révèlent que 19 % des adultes de 16 à 65 ans se classent aux niveaux 1 et inférieur à 1 de l'échelle de littératie (OCDE, 2013; ISQ, 2015). Comme le souligne la figure présentée ci-dessous, une personne sur cinq au Québec se retrouve dans une situation où sa faible capacité à utiliser l'écrit constitue un frein à son autonomie d'action et à sa capacité à intervenir dans le cours de sa vie. Concrètement, ces personnes « peinent à lire pour apprendre », contrairement à toutes celles qui se classent aux niveaux ou plus de l'échelle de littératie.

FIGURE 1 : Relations entre les niveaux de littératie et les dynamiques de lecture et d'apprentissage



Source: ICÉA (2014)

*Pourcentage d'adultes de 16 à 65 ans du Québec se classant aux différents niveaux de l'échelle du PEICA (2013).

¹ Réseau de lutte à l'analphabétisme. <http://lutteanalphabetisme.ca/>

Dans une société du savoir où les compétences en matière de lecture et de compréhension de textes écrits sont de plus en plus exigeantes, il importe de reconnaître qu'un bon niveau de compétences en littératie est une condition d'inclusion socioprofessionnelle. À ce titre, de nombreuses études font état des conséquences associées à de faibles compétences en littératie. Comme le montre le tableau 1, ces conséquences affectent tant la personne concernée (rémunération, état de santé, confiance aux autres et à l'État), que sa famille (valorisation de l'éducation, engagement dans la réussite de l'enfant) ou la société en général (coûts de santé, désengagement communautaire, inactivité, productivité).

TABLEAU 1 – QUELQUES CONSÉQUENCES ASSOCIÉES À DE FAIBLES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE

Effets sur la rémunération, la participation au marché du travail, la probabilité d'être en chômage, inactif ou prestataire de l'aide sociale. (Statistique Canada et CMEC, 2013; OCDE, 2012; WLF, 2015)

Effets sur l'accès au savoir, la participation à la formation, la valorisation de l'éducation, l'engagement dans la réussite de l'enfant. (UNESCO, 2006 et 2010; WLF, 2015)

Effets sur l'état de santé, les habitudes nutritionnelles, la prévention, la reconnaissance des comportements sexuels à risque. (UNESCO, 2006 et 2010; OCDE, 2012)

Effets sur la confiance aux autres, l'engagement communautaire, le sentiment d'influence à l'égard du processus politique ou l'efficacité personnelle. (UNESCO, 2006 et 2010; OCDE, 2012)

Incidence sur les taux de délinquance juvénile et de criminalité. (UNESCO, 2006 et 2010; WLF, 2015)

Effets sur la productivité personnelle et au travail, l'absentéisme, la croissance de la production. (UNESCO, 2006 et 2010; Statistique Canada, 2008)

La lutte à l'analphabétisme apparaît ainsi indissociable de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. D'ailleurs, le Cadre d'action de Belém (CONFINTEA VI, 2009) affirme que l'alphabetisation est une condition essentielle du droit à l'éducation des adultes. Comme l'a déjà précisé Arne Carlsen, le directeur de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie : « *l'apprentissage et l'éducation des adultes (AEA) sont indispensables pour obtenir équité et inclusion ainsi que pour réduire la pauvreté et édifier des sociétés justes, tolérantes, durables et fondées sur le savoir.* » (UIL, 2015)

À la lumière de ces précisions, nous croyons que l'un des meilleurs moyens pour « *favoriser le développement du potentiel des personnes* » est de permettre à ces personnes d'utiliser sans restriction l'écrit dans leur vie de tous les jours. La réalisation d'un tel objectif commande la mise en œuvre d'actions concertées des différents ministères de l'État (multidimensionnelles et interministérielles) qui se fonderaient sur les principes directeurs d'une [Stratégie nationale de lutte à l'analphabétisme](#)² et d'une Politique gouvernementale dont le plan d'action affirmerait le rôle central de l'éducation des adultes dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Les travaux menés à ce jour par les membres du [Réseau de lutte à l'analphabétisme](#) ont permis d'établir qu'une action gouvernementale intégrée en matière de lutte à l'analphabétisme devrait poursuivre les objectifs ci-dessous.

² Pour prendre connaissance des grandes lignes de la Stratégie de lutte à l'analphabétisme, consulter le site Web du Réseau de lutte à l'analphabétisme. Des travaux en cours du Réseau précisent des actions détaillant les axes proposés d'une Stratégie.

L'appropriation de la lecture et de l'écriture

Favoriser l'acquisition des connaissances en lecture et en écriture ainsi que le maintien et le rehaussement des compétences en littératie de la petite enfance à l'âge adulte et dans toutes les dimensions de la vie :

- agir en prévention de l'analphabétisme;
- prendre en compte toute la gamme des besoins de formation, des objectifs d'apprentissage et des façons d'apprendre;
- soutenir les organisations capables de fournir des environnements éducatifs propices à l'acquisition des connaissances en lecture et en écriture ainsi qu'au maintien et au rehaussement des compétences en littératie;
- soutenir toutes les personnes engagées dans une démarche d'apprentissage.

Les conditions de vie

Améliorer les conditions de vie des personnes peu ou pas alphabétisées et de leur famille :

- lutter contre la pauvreté;
- mettre en place les conditions d'exercice de leurs droits;
- favoriser leur participation citoyenne.

L'environnement écrit

Adapter les environnements écrits et technologiques à la réalité des personnes peu ou pas alphabétisées.

Le rapport à l'État et à la société civile

Prendre en compte les réalités des personnes peu ou pas alphabétisées :

- adapter les services, les programmes, les interventions, etc. mis de l'avant par l'État et la société civile ;
- s'assurer que les intervenantes et les intervenants de l'État et de la société civile aient accès à la formation et aux ressources leur permettant de tenir compte de la réalité des personnes peu ou pas alphabétisées.

Formation générale des adultes

Les pistes d'enjeux présentées relative à l'orientation 1 du document de consultation entretiennent une certaine proximité avec de nombreuses préoccupations exprimées au cours des dernières années par les intervenantes et les intervenants du secteur formel de l'éducation. De fait, ces pistes constituent des défis d'avenir pour les personnes qui œuvrent dans le secteur de l'éducation des adultes, qu'il soit question de l'accessibilité ou de la qualité des services éducatifs, de la persévérance scolaire, des obstacles à la participation ou de l'importance de la formation de base.

Dans cette perspective, les conclusions de l'événement Convergence pour la FGA (ICÉA, 2015) soulignent des défis à relever pour contribuer à faire en sorte que tous les adultes puissent compter sur une formation de base, laquelle devient une condition essentielle pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.

Au cours de cet événement, les personnes participantes ont fait valoir la spécificité du secteur des adultes par rapport à celui des jeunes, ses champs d'action en éducation des adultes ainsi que ses liens et sa complémentarité avec d'autres secteurs, comme le milieu communautaire. Par le fait même, ces personnes soulignaient le rôle unique joué par les centres d'éducation des adultes dans l'acquisition d'une formation de base chez des adultes de tout âge, y compris des jeunes adultes qui terminent leurs études secondaires à la FGA.

Nous constatons que les centres d'éducation des adultes sont des ressources marginalisées au sein de réseau public d'éducation, en comparaison des écoles, des polyvalentes, des cégeps et des universités. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit miser sur l'apport incontournable de ces établissements du réseau public d'éducation.

Pour nous, les centres d'éducation des adultes sont une pièce maîtresse du rôle que l'éducation des adultes doit jouer en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Malheureusement, ces établissements publics d'éducation sont marginalisés. L'actualisation de la Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une bonne occasion de redonner à ces établissements la place qui leur revient.

Formation liée au travail et à l'emploi

Par sa contribution à l'accès et au maintien en emploi, la qualification est une autre condition essentielle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour l'ICÉA, la qualification des jeunes décrocheurs, dont l'insertion professionnelle est compromise, et la formation en entreprise, dans la perspective du maintien en emploi, sont des pistes d'action que nous avons plus particulièrement explorées ces dernières années. Nous les soumettons à la consultation pour mettre en évidence la contribution possible de la formation liée à l'emploi dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La qualification des jeunes décrocheurs

Les jeunes décrocheurs forment une population qui est particulièrement affectée par la pauvreté et l'exclusion. À ce titre, l'obtention d'une première qualification devient une condition essentielle d'une insertion en emploi réussie : elle sera le gage d'un plus faible risque d'être confronté à la pauvreté et à l'exclusion dans les premières années de la vie adulte.

Les actions en matière de qualification des jeunes adultes décrocheurs ou en voie de retour aux études doivent reposer sur une approche large des apprentissages réalisés et des lieux où ces apprentissages ont été réalisés. Dans cet esprit, la reconnaissance des acquis expérientiels ou obtenus dans des contextes organisés hors du milieu scolaire est un moyen de mettre en valeur les acquis et de favoriser un retour aux études. Essentiellement, il s'agirait de miser sur les parcours d'apprentissage qu'empruntent ces jeunes adultes pour établir une démarche d'acquisition d'une première qualification.

Dans une intervention de 2011 (ICÉA, 2011), nous exposons certaines balises pour favoriser la qualification des jeunes adultes décrocheurs. Ces balises demeurent pertinentes pour mettre à profit la qualification des jeunes adultes dans une Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Essentiellement, nous invitons le Ministre et le gouvernement à reconnaître la diversité des trajectoires d'apprentissage des jeunes adultes en mettant en place des pratiques de reconnaissance des acquis et des compétences qui soient accessibles et adaptées aux expériences réelles de qualification des jeunes et à créer les conditions favorisant l'obtention d'un premier diplôme.

En un certain sens, porter attention à la qualification des jeunes adultes décrocheurs est une action de prévention en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. À ce titre, cette action constitue une contribution stratégique de l'éducation aux objectifs de la stratégie qui fait l'objet de la consultation.

La formation en entreprise

L'entreprise est un lieu majeur d'apprentissage des adultes. Les données sur la participation à l'éducation des adultes le montrent. Or, la formation en entreprise implique de créer des conditions favorables à la formation. Parmi ces conditions, on compte la levée de multiples obstacles à la participation, le développement des compétences des gestionnaires en matière d'organisation de la formation et le recours à la formation informelle en entreprise. Poursuivre ces trois axes d'action contribue à poser les assises d'une culture de l'apprentissage en entreprise.

La formation en entreprise peut contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en agissant de manière préventive. Car, la mise à jour et l'enrichissement des connaissances et des compétences des personnes en augmentent leur employabilité, contribuant par le fait même à réduire le risque de ne pouvoir répondre au besoin du marché du travail.

Mettre à profit la formation en entreprise pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale implique de résoudre les inégalités en matière de participation que vivent certaines classes de travailleuses et de travailleurs. À ce titre, l'ICÉA a notamment participé à une enquête menée auprès de plusieurs entreprises de régions du Québec afin d'établir de quelle manière elles parvenaient à offrir des activités de formation aux travailleuses et aux travailleurs les moins susceptibles de participer à la formation.

On observe en effet certaines inégalités en matière d'accès à la formation liés au travail et à l'emploi. Les possibilités d'apprendre existent bel et bien, mais les personnes les plus susceptibles d'y avoir accès sont des hommes scolarisés, qui occupent un poste de responsabilité, qui travaillent dans une grande entreprise ou qui vivent en milieu urbain (Solar et al., 2014). Ce portrait illustre bien les inégalités d'accès à la formation en entreprise qui peuvent affecter plusieurs populations adultes faiblement scolarisées qui travaillent dans de petites entreprises.

Comme le souligne Solar (2014), « *l'inégalité d'accès à la formation met à mal la perspective à la fois de l'apprentissage tout au long de la vie et celle de l'équité. Cela est encore plus vrai pour les adultes en emploi dont la participation à la formation dépend en partie de l'employeur.* » Pour contrer l'inégalité en matière de formation au sein de l'entreprise, il importe de s'attarder aux multiples obstacles qui en sont une des causes. Les stratégies à cet effet doivent viser à lever des obstacles qui limitent la capacité et la possibilité des personnes en emploi de se former. Elles doivent aussi s'attaquer aux obstacles qui prennent leur source au sein de l'entreprise et qui empêchent cette dernière de former son personnel.

Par ailleurs, la gestion de la formation en milieu de travail engage les gestionnaires responsables à maîtriser des compétences clés en matière de conception, d'organisation et d'évaluation des activités de formation. Lors de deux tournées provinciales de chambres de commerce, l'Institut a été en mesure de discuter de cette question avec plusieurs dirigeants d'entreprises. Si ces derniers reconnaissent l'importance de la formation pour leur entreprise, ils avouaient ne pas savoir comment s'y prendre quand venait le temps d'organiser de la formation. Afin que l'employabilité puisse contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il importe de former les dirigeants d'entreprises, notamment des PME, à l'ingénierie de la formation.

Des travaux réalisés par l'ICÉA ([Abrégé](#), pp. 38-40) sur le sujet de la formation au sein des PME invitent à tenir compte du rôle central que peuvent jouer les entreprises dans la qualification des travailleuses et des travailleurs, le développement de leur employabilité et l'accès à la formation de base. Un grand nombre de Québécoises et de Québécois sont actifs dans des entreprises de 50 employés et moins. Cependant, les gestionnaires de ces entreprises disposent rarement du temps, des moyens ou des connaissances nécessaires pour concevoir, organiser et évaluer des activités de formation (Hart, 2011).

Fournir aux PME les ressources nécessaires à la mise en œuvre des principes à la base de l'ingénierie de la formation permettrait de favoriser la création d'une culture de la formation dans les entreprises du Québec et stimulerait l'organisation d'activités de formation de base permettant de répondre aux objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cohérence avec d'autres actions de l'État québécois

L'objectif de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale est de « *guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté.* » (Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, L.R.Q., c. L-7, art. 1)

Cette loi définit cinq grandes orientations dont la fonction est de servir de cadre à toutes les actions du gouvernement, qu'il soit question de lutter contre la pauvreté, d'adopter des mesures de restrictions budgétaires ou de réformer des lois et des programmes :

1. Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes.
2. Renforcer le filet de sécurité sociale et économique.
3. Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail.
4. Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société.
5. Assurer, à tous les niveaux, la constance et la cohérence des actions.

Rappelons également que la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale instituée par cette loi engage le gouvernement et le ministre à adopter, en collaboration avec la société civile, des mesures permettant d'atteindre cinq buts :

1. Promouvoir le respect et la protection de la dignité des personnes en situation de pauvreté et lutter contre les préjugés à leur égard.
2. Améliorer la situation économique et sociale des personnes et des familles qui vivent en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
3. Réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale.
4. Favoriser la participation des personnes et des familles en situation de pauvreté à la vie collective et au développement de la société.
5. Développer et renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. (MESS, 2002 et 2015)

À la lumière de ces précisions, il apparaît contradictoire de voir le gouvernement actuel mener des actions susceptibles de porter atteinte au respect des orientations de la Loi et ainsi de limiter la capacité du gouvernement d'atteindre les buts poursuivis par la Stratégie. Ce constat peut paraître sévère, mais il se fonde sur les nombreuses critiques soulevées par des réformes actuelles et à venir du programme d'aide sociale.

La réforme de l'aide sociale qui a touché au financement des centres de désintoxication est un premier exemple. Cette réforme annoncée en 2015 a réduit le financement accordé à ces centres pour accueillir et aider des adultes prestataires de l'aide sociale. L'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) a mis en garde le gouvernement contre les effets négatifs de cette réforme, soulignant qu'elle pourrait entraîner la fermeture de certains centres.

Depuis, le gouvernement a fait marche arrière en accordant aux centres une aide financière qui vient combler le manque à gagner occasionné par la réforme. Même si elle redonne aux centres leur marge de manœuvre, cette récente décision illustre bien que la réforme proposée en 2015 ne contribuait pas au renforcement du *filet de sécurité sociale et économique* du Québec.

Un autre exemple est le Projet de loi n° 70 : la réforme à venir propose notamment de réduire, de refuser ou de mettre fin au versement de l'aide financière offerte aux personnes visées par le futur Programme objectif emploi. Cette disposition particulière du Projet de loi 70 apparaît peu acceptable, que ce soit en raison des données concernant les seuils de faible revenu ou des obligations de l'État québécois à l'égard de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Rappelons qu'en 2013, le seuil de faible revenu pour une personne seule calculé à partir de la mesure du panier de consommation s'établissait à un peu plus de 17 000 \$ par année ou un peu plus de 1400 \$ par mois. (CEPE, 2015; Statistique Canada, 2015) Ce seuil représente plus du double de la prestation de base du Programme d'aide social, qui s'élève à 604 \$ par mois.

L'imposition de pénalités consécutives à des manquements à la participation au Programme objectif emploi risquerait de plonger certaines personnes dans des situations de grande pauvreté et d'exclusion. D'une part, il est difficile de croire qu'une personne recevant moins de 600 \$ par mois puisse subvenir à des besoins essentiels comme se nourrir, se loger ou se vêtir. Dans ces conditions, comment pourrait-elle se réintégrer dans la société? D'autre part, de telles pénalités vont à l'encontre de l'ensemble des buts que cherche à atteindre la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Loin d'améliorer la situation des personnes visées, ce type de pénalités accroît les inégalités dont elles sont victimes, porte atteinte à leur dignité et ne favorise en rien leur participation à la vie collective et au développement du Québec. Pire encore, ce type de pénalités mine la croyance qu'un sentiment de solidarité anime la société québécoise dans la lutte collective contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Sur le plan de l'apprentissage, elles contribuent à créer un environnement de précarité économique qui fait obstacle à la qualité de l'attention.

Plus largement, en éducation des adultes, la poursuite d'une approche sectorielle additionne les orientations, sans qu'une vision d'ensemble les intègre et assure leur cohérence. En ce sens, nous réitérons notre appel touchant l'adoption d'une nouvelle politique gouvernementale en éducation des adultes. La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue de 2002 a épuisé sa durée de vie, elle qui est sans plan d'action depuis 2007.

Conclusion

L'éducation des adultes constitue un levier majeur de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est encore plus vrai dans une société du savoir comme la nôtre, où l'accès aux connaissances et le développement de nos compétences sont des conditions d'inclusion.

À ce titre, ce mémoire cite le Cadre d'action de Belém (CONFINTEA VI, 2009), qui fait de l'alphabétisation une condition essentielle du droit à l'éducation des adultes, ainsi que les propos de Arne Carlsen, le directeur de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, lequel soutient que « *l'apprentissage et l'éducation des adultes (AEA) sont indispensables pour obtenir équité et inclusions ainsi que pour réduire la pauvreté et édifier des sociétés justes, tolérantes, durables et fondées sur le savoir.* » (UIL, 2015)

Mais il est également possible de citer la nouvelle Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (2015) qui a été adoptée lors de la Conférence générale de l'UNESCO de 2015. Comme le précise un texte mis en ligne par l'UIL : « *La nouvelle Recommandation fournit une définition plus détaillée de l'apprentissage et l'éducation des adultes (ALE) qui distingue trois domaines clés de compétences et apprentissage : pour (a) équiper les adultes des compétences d'alphabétisation et de base; (b) procurer une formation continue et un développement professionnel et (c) permettre une citoyenneté active à travers ce qui est désigné par les termes éducation communautaire, populaire ou libérale.* » (UIL, 2015a)

Ce nouvel instrument international en éducation des adultes milite en faveur d'une révision des moyens de réaliser le droit à l'éducation des adultes dans le contexte particulier de la société québécoise. Dans cet esprit, l'ICÉA estime que la prochaine Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit affirmer que le droit à l'éducation pour tous les adultes est une condition essentielle de la réduction des risques de pauvreté et d'exclusion sociale. Cette position s'accorde avec des affirmations répétées en matière de droit international à l'éducation à l'effet que le droit à l'éducation fait figure de préalable à la réalisation de plusieurs autres droits (droits au travail, à la santé, etc.).

Pour l'ICÉA, la lutte à l'analphabétisme, l'acquisition d'un diplôme d'études secondaire et le développement des qualifications sont des moyens de concrétiser le droit à l'éducation au profit des adultes qui en ont le plus besoin.

En juin dernier, la communauté internationale de l'éducation des adultes se réunissait à Montréal, à l'occasion de l'Assemblée mondiale sur l'éducation des adultes. La déclaration finale de cet événement a réitéré l'importance du droit à l'éducation des adultes et l'urgence de lutter contre les inégalités en éducation qui touchent encore de larges pans de la population adulte. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit s'attaquer à réduire les inégalités en éducation.

Bibliographie

CEPE (2015). Les données disponibles de la Mesure du panier de consommation (MPC) en 2012 et 2013, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec. [En ligne], http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Tableaux_MPC_2012-2013.pdf, (Consulté le 21 décembre 2015).

HART (2011). *Enquête sur la formation et le développement des compétences dans les PME de Montréal et de Winnipeg*, Bulletin Observatoire compétence-emploi, novembre 2011, vol. 2, n° 3, CIREFD et CPMT, Montréal. [En ligne] <http://www.oce.uqam.ca/article/enquete-sur-la-formation-et-le-developpement-des-competences-dans-les-pme-de-montreal-et-de-winnipeg/>, (Consulté le 11 janvier 2016).

ICÉA (2011). Apprendre à faire : obtenir une première qualification, mémoire soumis au Conseil supérieur de l'éducation dans le cadre de la consultation sur l'obtention d'une première formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, décembre 2011.

ICÉA (2015). Convergence pour la FGA : rapport de l'événement tenu à l'Université du Québec à Montréal le 27 février 2015, ICÉA, Montréal. [En ligne], http://icea.qc.ca/site/sites/default/files/convergencesfga_rapport-final_21oct2015.pdf, (Consulté le 16 novembre 2015).

ISQ (2015). Les compétences en littératie, numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle, Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA), Institut de la statistique du Québec, Éducation et formation, Québec, 249 p.

OCDE (2012), Des compétences meilleures pour des emplois meilleurs et une vie meilleure : panorama de la stratégie de l'OCDE sur les compétences, Éditions OCDE, 28 p.

OCDE (2013), Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes, Éditions OCDE, 484 p.

OCDE (2013). Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes, Éditions OCDE, 484 p.

SOLAR et al. (2014) Pratiques et stratégies innovantes en formation en emploi dans des entreprises du Québec : Lever les obstacles à la participation, Université de Montréal, ICÉA, Université de Sherbrooke, Montréal, 93 p. [En ligne] http://www.cpmt.gouv.qc.ca/publications/pdf/CPMT_Solar_Lever_les_obstacles.pdf, (Consulté le 8 janvier 2016).

STATISTIQUE CANADA (2008). Contribution de la littératie à la croissance économique et aux gains des particuliers, Statistique Canada, Ottawa. [En ligne] <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2004006/7780-fra.htm>, (consulté le 25 novembre 2015).

STATISTIQUE CANADA (2015). Les lignes de faible revenu 2013-2014, Statistique Canada, Ottawa. [En ligne], <http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2015001-fra.pdf>, (Consulté le 21 décembre 2015).

STATISTIQUE CANADA et CMEC (2013). Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale, Statistique Canada, Ottawa, [En ligne] <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-604-x/81-604-x2013001-fra.pdf>, (consulté le 16 novembre 2015).

UIL (2015). Confindéa VI, Bulletin de suivi n° 11, mai-août 2015, Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, Hambourg.

UIL (2015a). La nouvelle Recommandation de l'UNESCO sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (2015), Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie, Hambourg, décembre 2015. [En ligne], <http://www.uil.unesco.org/fr/education-adultes/recommandation-lunesco/nouvelle-recommandation-lunesco-lapprentissage-leducation>, (Consulté le 12 janvier 2016).

UNESCO (2006), « Pourquoi l'alphabétisation est important », Éducation pour tous : l'alphabétisation, un enjeu vital, Rapport mondial de suivi sur l'EPT, UNESCO, Paris, chapitre 5, pp. 135-145. [En ligne] <http://www.uis.unesco.org/Library/Documents/gmr06-fr.pdf>, (Consulté le 16 novembre 2015).

UNESCO (2010). The Social and Economic Impact of illiteracy, analytical model and pilot study, UNESCO, Santiago, 79 p. [En ligne] <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001905/190571E.pdf>, (consulté le 16 novembre 2015).

WLF (2015). The Economic & Social Cost of Illiteracy, A snapshot of illiteracy in a global context, Final report from the World Literacy Foundation, World Literacy Foundation, 18 p. [En ligne] <http://worldliteracyfoundation.org/wp-content/uploads/2015/02/WLF-FINAL-ECONOMIC-REPORT.pdf>, (Consulté le 19 novembre 2015).



Institut de coopération
pour l'éducation des adultes

4321, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2H 1T3

www.icea.qc.ca | 514 948-2044